

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 24 Juin 2019

Date de la convocation : 17/06/2019

Date d'affichage : 17/06/2019

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Corinne ZAETTA qui donne pouvoir à Philippe AUBIER, de David BRU Jean-Paul ABRAHAM, absents excusés et de Christophe COUVREUR, absent.

Secrétaire de séance : Johann LAGONOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Dossier hydraulique du vignoble : désignation bureau d'études pour aménagement hydraulique douce
- Répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour le prochain mandat (2020-2026)
- Questions diverses

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) Dossier hydraulique du vignoble : désignation bureau d'études pour aménagement hydraulique douce (délibération n° 2019/04/01)

Philippe AUBIER fait le compte-rendu de la réunion du 06 juin 2019 qui a réuni les différents acteurs de ce dossier. L'objet de cette réunion était de faire le point de ce qui était demandé précisément par l'Agence de l'Eau dans le cadre du dossier de subventionnement, ce que l'on pouvait faire et ce qui était négociable. Nous avons eu la confirmation que l'aménagement devait comporter un minimum de 50 % d'enherbement et un aménagement d'hydraulique douce pour pouvoir prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau. La faisabilité des solutions proposées doit être intégrée dans le programme des travaux. Le CIVC ayant accordé une subvention, nous avons 1 an et demi pour commencer les travaux. Il faut faire l'étude en espérant que les dépenses supplémentaires ne seront pas trop importantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n° 2019/01/03 retenant l'entreprise RAMERY pour un montant HT de 734 978 ,90 € pour les travaux de réalisation de l'aménagement de l'hydraulique du vignoble de la commune de Branscourt,

Vu la délibération n° 2019/01/04 sollicitant des demandes de subvention pour ces travaux et les études préalables, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2019, les projets d'aménagement de l'hydraulique du vignoble doivent intégrer un volet hydraulique douce pour pouvoir prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant que le dossier actuel ne comportant pas ce volet, il est indispensable de revoir le projet,

Considérant la nécessité de retenir un bureau d'études pour mener à bien ce dossier,
Considérant les candidatures des bureaux d'études Emergence, Sogeti et Liose,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le bureau d'études LIOSE sis 3 rue de la Fontaine 02000 ROYAUCOURT ET CHAILLERT pour un montant de 10 860 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document qui en découle.

Le bureau d'études Liose utilise des moyens informatiques de premier niveau pour étudier et voir l'étendue des ruissellements. En deuxième niveau il propose un outil de modélisation (LISEM) de ruissellement (identification des impacts et voir comment évolue le ruissellement après modifications prévues). Le cahier des charges a été approuvé par l'Agence de l'Eau.

2) Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire pour le prochain mandat (2020-2026) (délibération n° 2019/04/02)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE - d'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1
Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1

Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aougny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1
Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1
Pourcy	190	1
Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons-sur-Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommes-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1
Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-	233	1

Clairizet		
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1
Savigny-sur-Ardres	266	1
Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1
Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1
Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieulx	413	1
Thillois	426	1
Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1

Epoye	437	1
Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1
Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1
Merfy	607	1
Lavannes	607	1
Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1
Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles-sur-Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1

Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1
Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1
Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suipe	1707	1
Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1
Jonchery-sur-Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1
Saint-Brice-Courcelles	3453	2
Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Questions diverses

* Liliane GOUET et Edith MARX ont sollicité la municipalité pour installer une boîte à livres. Le conseil municipal n'y voit aucun inconvénient, trouve l'idée intéressante et autorise donc la pose au niveau de la mairie.

* L'abri bus est à repeindre.

* Achat d'un défibrillateur : pas de possibilité par la centrale d'achat du Grand Reims. De plus; il faudra tirer une ligne pour l'alimentation.

* Le Maire informe le Conseil Municipal de la charte du Grand Reims pour la préservation de la biodiversité.

* Dégradation macadam du terrain de tennis : il faudra profiter de travaux pour refaire le morceau qui est abimé.

* Il est à noter qu'il faudrait que la population revienne à un peu plus de civilité notamment en ce qui concerne les déjections canines.

* Philippe Aubier demande si des précautions particulières sont à prendre au niveau des personnes âgées pour la canicule. Après avoir fait le tour, il semble que tous soient entourés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.